

Pourquoi la FRUF

et pas l'UNEF dans les Cités-U

Les cités U., dans le cadre des oeuvres universitaires, est une composante majeure de l'Aide Sociale à l'Université, dans la perspective de permettre à des jeunes d'origine modeste de poursuivre leurs études.

Elles ont été mises en place pour garantir au plus grand nombre le droit aux études, l'accès à l'Enseignement Supérieur, pour que le manque de moyens financiers ne soit pas un facteur d'exclusion.

Or, depuis plusieurs années, la politique gouvernementale en matière d'Aide Sociale a eu pour fondement le démantèlement des oeuvres universitaires, l'aggravation de la sélection sociale : désengagement financier de l'Etat dans les Oeuvres, rupture de la parité Etat-Etudiants dans le financement du ticket de Restau. U., hausse des loyers en cité U., diminution continue de la portée des services, ...

La sélection sociale, les 110.000 étudiants logés en Cité U., en sont les premières victimes à l'Université dans leur majorité ils sont d'origine modeste, boursiers. Il faut donc bien mesurer, pour ces 110.000 étudiants, la portée des augmentations de tarifs : les loyers, le ticket de Restau. U., la MNEF, les transports, ...

S'il ne faut pas réduire les résidents en Cité à leur situation de "logés en Cité U.", car ils sont avant tout étudiants, et connaissent toutes les difficultés des étudiants, il s'agit également de prendre en compte leur spécificité due à leur recrutement social, le fait d'être logés par milliers au même endroit, d'être confrontés directement et les premiers à la sélection sociale au travers de la politique gouvernementale en matière d'oeuvres universitaires. Les Cités U. sont d'ailleurs le lieu d'une activité revendicative et culturelle importantes. Les résidents mènent des luttes, animent des activités qui leur sont s'auto-organisent pour cela de manière particulière au travers d'associations par Cité Universitaire, car ils y rencontrent les problèmes spécifiques

liés à la vie collective d'un même lieu d'habitation, et ce sont ces associations qui rassemblent le mieux les résidents. Il s'agit d'intervenir sur les moyens de vivre et d'étudier des résidents, que ce soit les moyens matériels (bourses, Cités U., Restau. U., ...) que les moyens d'accéder à la culture, de faire du sport, etc..., sans oublier que les résidents ont un pouvoir d'achat très faible, et le plus souvent des conditions de vie et d'études précaires..



Mais parceque les résidents sont en Cité U., il est essentiel de prendre en considération l'aspect "cadre de vie" de leur logement : trop souvent, les Cités U. ne sont pas entretenues, ou les équipements collectifs sont inexistantes; c'est aussi le manque de logements en Cité U. qui les concernent.

Les résidents ont aussi des droits, et il est parfois nécessaire de les faire respecter : par exemple, les élections au Conseil de Résidence ne sont pas organisées dans certaines Cités U.

Le dernier axe d'intervention est l'animation, pour faire en sorte que les Cités U. ne soient plus des ghettos.

Les résidents s'organisent pour faire aboutir leurs revendications et animer leur cité, pour mieux y vivre, et ils le font au travers d'associations par cité universitaire.

Un aspect important du mode d'auto-organisation des résidents est aussi la mise en place d'une structure nationale de coordination des associations qui lui sont affiliées, de coordination des revendications des résidents, de représentations des résidents. La FRUF est la première organisation syndicale en cité U., vus les résultats aux élections au Conseil des Résidents, en 1986-87, mais aussi les années précédentes.

Les associations affiliées à la FRUF n'apparaissent le plus souvent aux résidents que sous leur forme d'associations locales, dans lesquelles se reconnaissent la masse des résidents pour ce qui est de leur vie en Cité U.. Créer une structure non spécifique aux Cités U. n'est donc pas la meilleure forme pour rassembler et agir dans les résidences..

Pourtant, partout où cela est nécessaire, les AGE doivent impulser la constitution d'associations FRUF, pour rassembler les résidents et mener des luttes.

Les élections aux Conseils de Résidents qui ont lieu au premier trimestre de l'année universitaire, sont l'occasion de créer partout une association FRUF représentative, lorsque celle-ci n'existe pas, si on en fait l'affaire du maximum de résidents grâce à des initiatives d'adhésions.

Sylvie BOUANI
(Bureau National FRUF)

• •